

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 25 juin 2015

n° 38

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Gymnase Jean Macé – Travaux d'amélioration des vestiaires
Modification de la demande de subvention***Mesdames, Messieurs,*

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux d'amélioration des vestiaires du gymnase Jean Macé, détaillés ci-dessous, qui se décomposent en 10 lots techniques :

<i>Lot 1 Désamiantage</i>	<i>Lot 6 Menuiserie bois intérieure</i>
<i>Lot 2 Maçonnerie Démolitions</i>	<i>Lot 7 Carrelage - Faïence</i>
<i>Lot 3 Menuiseries extérieures alu. et serrurerie</i>	<i>Lot 8 Peinture</i>
<i>Lot 4 Ouvrages en plaques de plâtre</i>	<i>Lot 9 Electricité</i>
<i>Lot 5 Plafonds suspendus</i>	<i>Lot 10 Plomberie – Chauffage - Ventilation</i>

Ces travaux consistent en :

- la restructuration des vestiaires / douches / sanitaires.*
- la restructuration du bureau des professeurs d'EPS.*
- la création d'une salle de cours destinée à la mise en place d'un dispositif de vidéoprojection.*
- la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).*
- le traitement énergétique de l'équipement (renforcement isolation etc.).*

Le coût global des travaux était estimé à 421 743 € TTC en phase APD.

Le marché de travaux a été attribué par la commission d'appel d'offres du 21 mai 2015 pour un coût global de 310 296,72 € TTC.

Il est décidé de modifier à la hausse le montant de la subvention sollicitée auprès du Département de la Vienne (130 000 €) en raison de la fréquentation importante de l'équipement par les collégiens.

La subvention sollicitée auprès du Département de la Vienne correspond à environ 50 % du montant total HT des travaux (montant total HT = 258 580 €).

Dépenses		Recettes	
Travaux de réhabilitation	310 297 €	Département de la Vienne	130 000 €
		Autofinancement	180 297 €
TOTAL	310 297 €	TOTAL	310 297 €

* * * * *

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 25 juin 2015

n° 38

page 2/2

VU l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

VU l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le Maire des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération n°18 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à la signature des marchés de travaux et à la demande de subventions pour les travaux d'amélioration des vestiaires du gymnase Jean Macé,

VU le contrat de développement n°2010-003 signé entre le département de la Vienne et la Ville de Châtellerault,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le fonctionnement des vestiaires devenus vétustes tout en les rendant conformes aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération n°18 du conseil municipal du 9 avril 2015 en ce qui concerne le montant de la demande de subvention sollicitée auprès du Département de la Vienne,
- de solliciter le nouveau montant de subvention auprès du Département de la Vienne,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 30/6/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

n° 4320

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER